

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine ROUZAUD - François-Noël BERNARDI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 008-525/08/BC

**■ Adduction et distribution du canal de Marseille - Réservoir de Lacédémone -
Réfection de l'étanchéité intérieure et réhabilitation des faces extérieures -
Approbation du marché
DEASRVS 08/1601/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° DPEA 967/07/BC en date du 19 novembre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à la Réhabilitation du réservoir de Lacédémone sur la commune de Marseille 6^{ème} arrondissement, sur la base du dossier de Consultation des Entreprises correspondant.

Ces travaux ont pour objet de traiter les fissures apparues dans la structure de l'ouvrage afin de garantir l'étanchéité et la pérennité du principal réservoir d'eau potable de Marseille.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/044 du 10/04/08.

La commission d'appel d'offres, au cours de la séance du 09/07/2008 a retenu l'offre de l'entreprise
pour un montant de Euros HT, soit Euros TTC.

Le marché est un marché à prix unitaires

Ce marché aura un délai d'exécution de six (6) mois maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Ce délai inclut une période de préparation de un (1) mois.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président,
- La délibération n° DPEA 967/07/BC en date du 19 novembre 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres ouvert ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juillet 2008.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de réhabiliter le réservoir de Lacédémone sur la commune de Marseille 6^{ème} arrondissement.
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché relatif à la réhabilitation du réservoir de Lacédémone sur la commune de Marseille 6^{ème} arrondissement dont les pièces constitutives sont annexées, attribué à l'entreprise
pour un montant de Euros HT, soit Euros TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau – Nature 231521 et 2031 – Sous-politique F170 – Opération 2008/00038.

Le Vice-Président Délégué à
et à l'Assainissement

La Présidente Déléguée de la Commission l'Eau
Une agglomération éco-responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI